

COMMUNIQUE DE PRESSE

Mardi 9 juin 2009, à 19h, six policiers de la police nationale et trois de la BAC débarquent 25 avenue Gabriel Péri à St Martin d'Hères (Isère).

Pour cause d'occupation d'un petit bâtiment industriel abandonné depuis plusieurs années (selon plusieurs témoignages), douze roms : 7 adultes, 5 mineurs dont deux scolarisés et un bébé de 7 mois, sont obligés de quitter les lieux. Les 3 membres de l'association Roms Action présents, rejoints par la directrice, doivent faire de même. La raison : « flagrant délit d'effraction » et « dégradation des lieux ».

Roms Action, trouvée sur place pour travailler sur le projet d'insertion des familles, se retrouve à gérer une situation d'expulsion considérée illégale. De part son rôle de médiation entre les institutions et le public, Roms Action tente un dialogue avec les forces de l'ordre.

Le dialogue s'avère impossible. La police décide de procéder au contrôle et à l'enregistrement des identités de l'ensemble des personnes présentes (familles roms et représentants de l'association).

Ne comprenant pas ce qu'il se passe, les membres de l'association demandent des renseignements sur la légalité de la procédure d'expulsion. L'officier répond qu'aucune autorisation n'est nécessaire car il y a flagrant délit d'effraction. Pourtant, les affirmations des familles ainsi que les témoignages de Roms Action assurent la présence du groupe depuis au moins deux semaines (le voisinage témoignera en ce sens deux heures après).

Rapidement, l'officier demande à une salariée de Roms Action d'assurer l'interprétariat. Celle-ci refuse en expliquant qu'elle n'est pas assermentée car, à juste titre, elle ne parle que très peu le roumain. Affirmant qu'il s'agit d'outrage à la police, la salariée sera en état d'arrestation et embarquée (ainsi qu'un père de famille rom) pour l'Hôtel de police.

Les quatre membres de Roms Action seront soumis sur toute cette durée à des violences verbales, à un harcèlement moral constant, aux intimidations et menaces : « outrage » pour toute tentative de parler, impossibilité de finir une phrase, « c'est à cause de vous (associations) qu'ils sont dans cette situation », « cela je ne l'oublierai pas », « nous appliquons la loi » (?)

19h30 - les bagages sont faits, les enfants ont leurs cartables sur le dos et un premier véhicule de police s'en va avec à son bord un père de famille et notre collègue.

19h45 - six voisins arrivent et assistent à l'expulsion des lieux, les familles sont sur le trottoir et le dernier véhicule de police quitte les lieux.

20h - de nombreux membres du réseau associatif ainsi que des élus de la Mairie de St. Martin d'Hères arrivent sur place.

Le père de famille rom passera la nuit au poste de police pour cause d'absence d'interprète et sera libéré le lendemain à midi. La salariée de Roms Action sortira de l'Hôtel de Police à 21h15 en état de choc suite aux pressions morales et aux provocations incessantes (« je vais vous faire craquer »).

23h – estimant que le peuple rom, chassé de partout, se trouve sur notre territoire en état de nécessité, l'association Roms Action, le collectif Défends-toit, les élus de St. Martin d'Hères présents, les étudiants et les voisins présents également prennent la décision de re-ouvrir le bâtiment (qui n'avait pas été scellé) et de laisser les familles se réinstaller.

Nous nous opposons et demandons que cesse la traque aux Roms et aux aidants. Nous dénonçons la façon d'agir de la police nationale pour les raisons suivantes : procédure d'expulsion locative illégale (sans décision du tribunal), intimidations et violences verbales et morales envers les familles et envers les membres d'une association, arrestation sans raison d'une salariée associative et d'un père de famille rom.

Nous estimons que la hiérarchie de cette équipe d'intervention a abusé de son pouvoir aussi bien envers les familles en situation de précarité qu'envers notre association en exercice de son travail.

Cette pratique d'expulsion, sans préparation, sans explication valable, sans ménagement et surtout en dehors de la légalité, casse le travail d'insertion des familles.

Pouvons-nous espérer une enquête interne et une réflexion sur ces pratiques policières ?

Signataires :

L'association Roms Action (Grenoble)

Le collectif Défends-toit

Nombreux étudiants et enseignants du Campus universitaire de Grenoble

Huit voisins connaissant les familles

La Ligue des Droits de l'Homme (Grenoble)

Association Femmes SDF (Grenoble)

ASET (Grenoble)

La Coordination iséroise de soutien aux sans papiers

Le Centre d'Information Inter-Peuples (CIIP)

APARDAP (parrainage républicain de l'Isère)

RESF 38

Le Réseau Solidarité Roms-St-Etienne

Le Comité Ras l'front du Voironnais

RL'F Grésivaudan

La Fédération du PCF Isère

Les Alternatifs

Les Verts-Isère

Les élus Ecologie-Quartiers Solidaires de St-Martin d'Hères (EQS)

L'Association Démocratie Ecologie Solidarité/ADES

Esméralda Romanez, déléguée France au conseil européen pour les Roms et Gens du Voyage et Présidente de Samudaripen en Arles (Bouches du Rhône)

"A.M.I.D.T", Paris

Habitat-Cité, Paris

Collectif Roms Triel - Chanteloup les vignes du 78

Anne-Marie Worms, déléguée Médecins du Monde Lorraine

Le Collectif national ROMEUROPE : [ABCR (Association biterroise contre le racisme) ; ALPIL (Action pour l'insertion sociale par le logement – Lyon) ; AMPIL (Action Méditerranéenne Pour l'Insertion sociale par le Logement) ; ASAV (Association pour l'accueil des voyageurs) ; ASET (Aide à la scolarisation des enfants tsiganes - 14 départements) ; Association de soutien aux Roms de Saint-Maur ; Association Solidarité avec familles roumaines ; CIMADE (Comité intermouvements auprès des évacués) ; C.L.A.S.S.E.S. (Collectif Lyonnais pour l'Accès à la Scolarisation et le Soutien aux Enfants des Squats) ; Comité de soutien de Meudon ; FNASAT-Gens du voyage (85 associations et organisations) ; HORS LA RUE ; LDH (Ligue des droits de l'Homme) ; Lien Tsigane ; MdM (Médecins du Monde - Ile de France, Lyon, Nantes, Strasbourg) ; MRAP (Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples) ; PARADA ; PROCOM (Agence Européenne de Promotion et Communication) ; Rencontres tsiganes (Provence Alpes Côte d'Azur) ; Association Une famille un toit 44 (Nantes) ; URAVIF (Union régionale des associations pour la promotion et la reconnaissance des droits des Tsiganes et Gens du voyage en Ile-de-France) ; Comité de soutien de Montreuil ; Collectif de soutien aux familles Roms dans le Val d'Oise et les Yvelines ; Réseaux Solidarité aux familles roms-Saint Etienne ; Comité de soutien de Saint-Michel sur Orge ; Comité de soutien de Savigny-Lieusaint-Melun ; Comité de soutien du Val de Marne (Limeil/Bonneuil, Saint Maur, Vitry, Choisy le Roi) ; Comité de Soutien aux familles roms de Limeil/Bonneuil (94) ; Mouvement catholique des gens du voyage ; SICHEM (Service de Coopération Humanitaire pour les Etrangers et les Migrants - Toulon)]